



BULLETIN 2018 - N° 25

Assemblée Générale



L'Assemblée Générale de l'APEV s'est tenue le 24 mai 2018 à Issy les Moulineaux en présence de nombreuses familles.

Elle a été suivie d'une rencontre avec Madame Elisabeth Pelsez, Déléguée Interministérielle à l'Aide aux Victimes (DIAV), qui nous a fait l'honneur de sa présence.

Après avoir renouvelé son soutien à l'APEV, madame Pelsez a présenté les missions de la DIAV et commenté les propositions faites par notre association. Elle a exprimé sa ferme volonté d'améliorer le soutien des victimes, de toutes les victimes sans exclusion aucune, tout au long des phases de leur difficile reconstruction. Les moyens mis en œuvre doivent être adaptés à chaque situation qu'ils soient juridiques, psychologiques, financiers ou autres. Elle a insisté sur le rôle essentiel des associations telles que l'APEV et du réseau France-Victimes.

Les familles présentes ont ensuite pu dialoguer très librement avec madame Pelsez dont l'intervention a été unanimement appréciée. Elles ont été très sensibles à sa conception des "victimes" et de ce qu'elle souhaite entreprendre pour améliorer leur accueil, leur écoute et leur accompagnement même sur le long terme lorsque le besoin s'en fait sentir.



Moment intense et instructif, toutes les familles ont été très sensibles à la disponibilité de madame Pelsez, elles ont particulièrement apprécié sa capacité d'écoute et sa pédagogie pour expliquer les procédures complexes de la justice.

Aide aux Parents d'Enfants Victimes

3, rue Edouard Branly – 92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 46 48 35 94 contact@apev.org
www.apev.org



Actions de l'APEV en 2018

Assises de Créteil, pour Théo

Les 17, 18 et 19 janvier 2018 s'est tenu le procès de la nourrice de Théo Charetier qui comparait libre devant la Cour d'Assises du Val de Marne.

Théo est décédé en février 2014 à l'âge de 9 mois à l'hôpital Necker où il avait été transporté en urgence ; les médecins ont tout de suite expliqué son décès par des blessures typiques (hémorragie intracrânienne) du syndrome du « bébé secoué ». La nourrice agréée qui le gardait, a d'abord nié, avant d'avouer avoir violemment secoué l'enfant.

Les parents épaulés, entre autres, par l'APEV représentée par Aliette Fiala, et des membres de la famille de Théo ont eu l'occasion de s'exprimer et de faire part de leur tristesse devant l'absence cruelle de Théo.

La Cour d'Assises a condamné la nourrice à 10 ans de réclusion criminelle et à l'interdiction d'exercer tout métier et toute activité en liaison avec des enfants.

---- O ----

Colloques – séminaires

Lors de leur rassemblement annuel, l'équipe régionale de l'ACAT, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, a organisé à Perpignan le 29 septembre une réflexion autour de la justice restaurative.

Une table ronde a réuni, Pierre Estlimbaum, aumônier protestant à la Centrale de Poissy, Julien Angwe de la protection judiciaire de la jeunesse, Marie-José et Alain Boulay pour exposer le vécu des victimes lors d'une rencontre détenus/victimes.

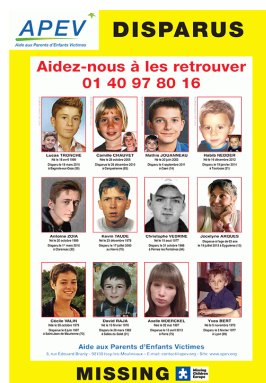
---- O ----

Le 28 mars 2018 à Paris, dans le cadre d'une réflexion sur l'usage des empreintes génétiques (ADN), un colloque a été organisé rassemblant des chercheurs, des universitaires, des magistrats et des policiers. Deux tables rondes ont permis de faire le point sur l'état des avancées techniques :

- Le FNAEG (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques) avec la participation d'Alain Boulay président de l'APEV, qui a souligné le formidable espoir que représente ce fichier pour toutes les familles qui espèrent depuis tant d'années, voir aboutir les enquêtes concernant la mort de leur enfant.
- Les techniques émergentes, en particulier le portrait-robot génétique. A partir de l'étude de l'ADN et d'une analyse statistique, le portrait-robot génétique permet d'évaluer des traits morphologiques tels que : la couleur des yeux, la couleur des cheveux, l'origine géographique, la couleur de la peau, la présence de taches de rousseur ... et bientôt il sera possible de connaître l'âge et la taille d'un individu.

---- O ----

25 mai : Journée Internationale des Enfants Disparus



Le 25 mai 2003, **SOS Enfants Disparus (Fondation pour l'Enfance)**, la **Mouette** et l'**APEV**, membres de la fédération européenne **Missing Children Europe** mirent en place, en France, la première Journée Internationale des Enfants Disparus. Elle est, depuis, commémorée tous les ans.

L'objectif de cette journée est de mobiliser le public et les pouvoirs publics à la problématique des disparitions d'enfants, et d'adresser un message de solidarité et d'espoir aux parents dont un enfant a disparu ou a été enlevé.

Avec l'aide des policiers et des gendarmes bénévoles, l'APEV suit 42 dossiers de disparation inquiétante, et 4 dossiers de crimes non élucidés.



Madame Brigitte Macron reçoit le président de l'APEV à l'Élysée



Le 9 avril 2018, madame Brigitte Macron a honoré l'APEV en recevant son président Alain Boulay pour un entretien à l'Élysée, en présence de madame Elisabeth Pelsez, Déléguée Interministérielle à l'Aide aux Victimes.

Alain Boulay a ainsi pu présenter les actions de l'association envers les parents d'enfants victimes. Très à l'écoute, madame Macron a été attentive au désarroi des victimes face à la justice, et aux propositions de l'association pour l'amélioration du droit des victimes.

Elle a été particulièrement sensible à l'information des enfants à l'école dès la maternelle, et très intéressée par le marque-page de prévention édité par l'APEV.

---- O ----

L'APEV reçue à la Chancellerie

Le 14 décembre 2017, le président de l'APEV a été reçu à la Chancellerie par la Déléguée Interministérielle, madame Elisabeth Pelsez. Alain Boulay a présenté les actions de l'APEV auprès des familles d'enfants disparus et assassinés, et commenté ses propositions pour une meilleure reconnaissance des victimes, principalement des victimes isolées, face aux victimes des attentats terroristes ou d'accidents collectifs impliquant un grand nombre de personnes.

Placée auprès du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, la Déléguée Interministérielle à l'Aide aux Victimes (DIAV) est chargée de coordonner l'action des différents ministères, d'une part en matière de suivi, d'accompagnement et d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme, d'accidents collectifs, de catastrophes naturelles, de sinistres sériels, et infractions pénales, et, d'autre part dans leurs relations avec les associations de victimes et d'aide aux victimes.

---- O ----

Le président de l'APEV a été reçu le 31 août à la Chancellerie par monsieur Rémy Heitz, Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG). Il a présenté les actions de l'APEV, et commenté ses propositions pour améliorer le droit des victimes.

Au sein du ministère de la Justice, la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces est la direction de la norme et de la justice pénales. Elle travaille à tous les projets normatifs en matière répressive, qu'ils soient portés par le ministère de la Justice ou par d'autres départements ministériels.

Enfin, à travers le service du casier judiciaire national qui lui est directement rattaché, la DACG est garante de la mémorisation et de la restitution des condamnations prononcées.

Propositions de l'APEV

- *L'APEV demande la modification de la procédure d'indemnisation des victimes, par la prise en compte de l'intégralité des frais, et le paiement automatique des dommages et intérêts alloués lors du procès civil.*
- *L'APEV demande que toutes les décisions d'acquiescement soient motivées comme le sont les autres décisions de jugement, afin que les victimes puissent mieux les comprendre.*
- *L'APEV demande un même droit à l'information pour les victimes, que l'enquête soit sous la responsabilité du procureur, ou sous celle d'un juge d'instruction. Donc, qu'elles puissent dans tous les cas être reçues par un magistrat, et avoir accès au dossier d'enquête.*
- *L'APEV demande que la date de fin de peine soit fixée une fois pour toute, dans le respect de la décision de la cour d'assises.*
- *L'APEV demande la suppression de toutes les remises de peine automatiques et leur remplacement par une extension du système de libération conditionnelle sur une durée et des modalités équivalentes, assortie de mesures définies par le Juge de l'Application des Peines. En tout premier lieu, l'APEV demande la suppression du crédit de remise de peine.*

Paris Aide aux Victimes a 30 ans

A l'occasion de ses 30 ans d'existence, l'association Paris Aide aux Victimes (PAV) a organisé une journée d'échanges et de débats à la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris, le 29 mars 2018, en présence de Bruno André, Directeur de Cabinet du Préfet de région, François Molins Procureur de la République, Catherine Champrenault, Elisabeth Pelsez, Déléguée Interministérielle à l'Aide aux Victimes, et Claude Lienhard, Président de PAV et de nombreux professionnels de la justice.



Une réflexion commune pour toujours mieux aider et accompagner les victimes. Cette journée a été l'occasion pour les principaux acteurs et partenaires de PAV d'échanger et de débattre sur :

- Le parcours judiciaire de la victime à Paris, de la plainte à la réparation ;
- Le schéma départemental de l'Aide aux Victimes à Paris ;
- Les améliorations à apporter au parcours de soins physiques et psychiques des victimes.

PAV a pour objectif l'accueil, l'information, l'accompagnement et le soutien psychologique des victimes. En 2017, l'association Paris Aide aux Victimes a suivi plus de 8.400 victimes et réalisé près de 34.000 entretiens.

Alain Boulay, président de l'APEV et Vice-Président de PAV, était présent à cette journée de réflexion.

---- O ----

Interventions de l'APEV

Régulièrement, le Président de l'APEV intervient lors de sessions de formation auprès des professionnels de la Justice afin de présenter les actions de l'association et expliquer l'attente des victimes :

- * Le 20 janvier 2018, à la Faculté de médecine de l'Université de Lyon, auprès des étudiants préparant le diplôme interuniversitaire de victimologie dirigé par Liliane Daligand.
- * Le 30 mars 2018, au Centre de Formation de la Police Nationale de Lyon pour intervenir lors du stage « disparitions inquiétantes de personnes ».
- * Le 16 novembre 2018, au centre de formation de la Gendarmerie Nationale de Dijon, auprès des élèves gendarmes.

L'APEV, par l'intermédiaire de son président, participe régulièrement au Palais de Justice de Paris, aux séances de la Commission Pluridisciplinaire des Mesures de Sécurité qui doit émettre un avis sur les demandes de libération conditionnelle des détenus purgeant une peine supérieure à 15 ans.



En France, l'APEV est membre du COFRADE, et travaille en étroite collaboration avec les associations d'aide aux victimes de la fédération **France-Victimes**, et avec plusieurs associations de défense de l'enfance maltraitée.

A l'étranger, l'APEV est en contact en Europe avec les associations spécialisées dans la recherche des enfants disparus membres de **Missing Children Europe**, et au Canada avec

l'association **Enfant Retour Québec**.



Vous pouvez être tenus informés des actions de l'APEV sur notre site internet, et grâce à notre **lettre d'information** adressée par mail (inscription sur le site www.apev.org).

Bonne Année 2019



**Le Président, les membres du Conseil d'Administration
et les bénévoles de l'APEV
vous remercient de votre soutien
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année**